

**Année universitaire :** 2023-2024

**Composante :** UFR MEDECINE

**Statut de la formation :** Actualisation

## Formation

Intitulé de la formation : **MEDECINE FOETALE**

Type de formation : Diplôme inter universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : Universités : Lyon, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne

Responsable pédagogique : **Dr. Françoise DEVILLARD**

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

*Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique*

## Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour participer activement à l'activité des centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal.

## Article 2 : Conditions d'accès

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Médecins titulaires des spécialités suivantes : Gynécologie-obstétrique,

Pédiatrie, Chirurgie Pédiatrique, Génétique,

Radiodiagnostic et Imagerie Médicale.

Médecins titulaires du DIU de Foetopathologie

Médecins étranger et sages femmes

(sous certaines conditions)

### 2.2 Conditions d'admission

Sur dossier

## II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : nov à mars

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : **100h**

Nombre d'ECTS :

*Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.*

### Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

L'enseignement de la Médecine Foetale est multidisciplinaire nécessitant des informations issues de 7 spécialités différentes.

Le programme se propose d'aborder les pathologies foetales dans leur globalité en faisant intervenir les différents spécialistes.

- Génétique et Cytogénétique (15 h)
- Embryologie (5h)
- Foetopathologie (5h)
- Imagerie -écho, IRM, scanner, Rx- 15h
- Prise en charge obstétricale (35h)
- Prise en charge pédiatrique (13h)
- Aspects psychologiques et éthiques (7h)
- Aspects organisationnels (5h)

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

## **Le stage**

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : obligatoire

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage : Stage dans un CPDP Médecine Foetale

*Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.*

## **Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré**

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

## **Modalités d'examen**

Assiduité aux enseignements : obligatoire

Absences aux examens :

## **III. Résultats**

### **Article 5 : Jury**

Périodes de réunion des jurys :

### **Article 6 : Conditions de validation de la formation**

Examen de FIn d'études

Participation aux réunions d'un CPDPN

### **Article 7 : Redoublement**

## IV. Frais de scolarité

### **Article 8 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale : 610 € (+ droits inter U)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 910€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation**